



# Les coûts sociaux liés aux addictions – Méthodologie

## Résumé

Étude menée sur mandat de l'Office fédéral de la santé publique OFSP



**Les coûts sociaux liés aux addictions – Méthodologie**  
**Résumé**

Étude menée sur mandat de l'Office fédéral de la santé publique  
Numéro de contrat: 16.017568 / 204.0001-1490/1

Auteurs: Barbara Fischer  
Dr Harry Telser  
Andreas Dietz

Novembre 2017

## Résumé

Dans le cadre de la présente étude méthodologique, nous avons cherché à savoir si les coûts sociaux liés aux addictions (alcool, tabac, drogues illicites, médicaments, jeux d'argent et Internet) pouvaient et devaient être collectés en Suisse et le cas échéant à identifier les manières dont cette collecte devait avoir lieu. En nous basant sur les références littéraires internationales et les données disponibles en Suisse, nous proposons de regrouper tous les coûts sociaux liés aux abus de substances (alcool, tabac, drogues illicites). Concernant l'addiction aux médicaments et à Internet, il est difficile de les délimiter clairement et les données disponibles sont peu nombreuses. Les fondements scientifiques sont également peu clairs à cet égard. Les coûts liés aux jeux d'argent quant à eux peuvent être recueillis, mais selon les études existantes, la conclusion est toujours la même: ces coûts sont très faibles et leur collecte régulière ne s'avère pas rentable.

La méthode de collecte doit tenir compte des coûts directs et indirects dus par des tiers ou la société dans son ensemble (coûts externes). Les coûts particuliers des personnes dépendantes quant à eux ne doivent pas faire l'objet d'une collecte étant donné qu'ils sont compensés par l'utilité privée de la consommation. Les coûts directs et indirects surviennent soit en lien avec la consommation de la substance addictive, soit sous forme de coûts consécutifs à des maladies, accidents et délits liés à l'addiction. Nous recommandons de ne pas tenir compte des coûts intangibles en raison d'une moins bonne qualité de vie, car il s'agit en grande partie de coûts privés et que d'autre part, il est relativement complexe de les recueillir.

## En bref

Cette étude méthodologique avait pour objectif de vérifier s'il fallait collecter les coûts sociaux liés aux addictions en Suisse et le cas échéant, comment procéder à cette opération. Le terme d'«addiction» comporte autant l'abus de substances telles que drogues, alcool, tabac et médicaments que les addictions comportementales comme l'addiction aux jeux d'argent et à Internet. La première étape consistait en la consultation des références littéraires scientifiques existant sur le sujet afin d'en tirer les coûts payés par la société en raison des addictions, les méthodes permettant de les quantifier ainsi que les questions de principe méthodologiques à se poser pour une telle collecte. Une attention particulière a été portée aux directives internationales publiées par l'OMS sur la détermination des coûts de l'abus de substances addictives (International Guidelines for Estimating the Costs of Substance Abuse; Single et al., 2003). Ces directives décrivent les conditions-cadres théoriques et méthodologiques générales à prendre en compte quand il s'agit de la collecte des frais liés aux addictions. Les directives de l'OMS constituent un premier cadre d'analyse car elles restent vagues et incomplètes en de nombreux points et comprennent également des sujets contestés. Il convient donc de les concrétiser et de les adapter afin de les rendre applicables en Suisse.

### Questions conceptuelles

Avant la véritable détermination des coûts, il faut se poser des questions conceptuelles qui auront une influence décisive sur la conception ultérieure de l'étude. Il est ainsi essentiel de définir le point de comparaison de l'analyse (Counterfactual Scenario), la base des coûts à prendre en compte (coûts externes et privés) et la période d'observation (observation basée sur la prévalence ou l'incidence).

Concernant le point de comparaison, il est judicieux de comparer les coûts par rapport à une situation sans consommation abusive des substances et biens potentiellement addictifs pour l'application de la méthodologie en Suisse. On parle d'abus lorsque la société doit supporter des coûts nets associés. Cette définition se base sur les directives de l'OMS et garantit en outre une bonne comparabilité avec la littérature internationale. Dans ce cadre, il convient de noter que toutes les consommations de produits addictifs ne sont pas obligatoirement nocives. Une consommation modérée d'alcool ou de cannabis par exemple peut même avoir des bénéfices sur la santé (bien que les scientifiques ne s'accordent pas sur ce constat). L'objectif est donc de réaliser une observation nette en déduisant l'utilité sociale d'une consommation modérée des coûts imposés à la société.

À la manière de la plupart des études internationales, nous proposons de prendre comme base de coûts les coûts externes, c'est-à-dire ceux qui ne sont pas à la charge du consommateur lui-même, mais de tiers ou de la société dans son ensemble. Les coûts privés quant à eux ne nécessitent pas de collecte, étant donné qu'ils sont compensés par l'utilité privée de la consommation en cas de comportement de consommation rationnel. Même s'il n'est pas possible de dire avec certitude si les décisions prises par le consommateur en ce qui concerne son addiction sont tout à fait rationnelles, la littérature spécialisée contient des indices qui le laissent supposer. Concrètement, il faut donc vérifier toutes les composantes des coûts pour savoir s'il s'agit de coûts privés, à la charge du consommateur ou de coûts externes payés par des tiers et/ou la société.

Eu égard à la période d'observation, nous recommandons une observation axée sur le passé, c'est-à-dire une étude basée sur la prévalence. Ce type d'étude permet de quantifier les coûts que la société paie aujourd'hui suite au comportement addictif par le passé. Il s'agit d'une ap-

proche ciblée, choisie par la plupart des études internationales afin de collecter les charges économiques actuelles. Ceci permet également une comparaison avec la littérature scientifique afférente.

### Coûts directs

Après ces décisions de principe concernant la méthodologie, la seconde étape consiste désormais à identifier les composantes des coûts à prendre en compte pour une collecte en Suisse. Dans la littérature, on utilise une catégorisation toute trouvée en coûts directs, indirects et intangibles. Les coûts directs correspondent aux dépenses financières payées par la société suite à la consommation de ressources liées aux addictions. Les coûts indirects comportent les pertes de productivité économique, causées par la morbidité et la mortalité associées aux addictions. L'économie populaire perd en effet des ressources (principalement du temps) qui ne sont plus disponibles pour générer des biens et des services. Concernant les coûts intangibles, il s'agit des pertes d'utilité liées aux addictions qui n'ont toutefois aucune répercussion directe sur la consommation de ressources dans l'économie. En font partie les altérations mentales et physiques telles que les douleurs, la souffrance ou plus généralement la perte de qualité de vie en résultant.

L'addiction cause des coûts dans divers domaines. Pour une collecte suisse, il faut dans tous les cas tenir compte des coûts directs causés par les maladies, les accidents et la criminalité liés aux addictions, car la littérature les a identifiés comme une catégorie pertinente. Eu égard aux dommages matériels (en cas d'accidents et/ou de délits), on peut se poser la question de savoir si ces coûts sont externes ou s'ils sont à la charge des fautifs, par exemple pour les exclusions de responsabilité des assurances, et sont donc associés à des coûts internes. La décision d'intégrer les dommages matériels comme coûts sociaux liés aux addictions ne doit être prise qu'après vérification détaillée des données disponibles. Les efforts administratifs causés par les addictions auprès des assurances et des transferts sociaux devraient quant à eux être pris en compte comme composante de coûts. Ces efforts sont toutefois difficiles à estimer, avec pour résultat une valeur pratique très incertaine. Nous déconseillons donc d'en tenir compte. Les transferts sociaux en eux-mêmes ne doivent pas être pris en compte, étant donné qu'ils ne peuvent pas être considérés comme des coûts économiques. Les dépenses pour la recherche et la prévention ne doivent pas non plus être intégrées dans les coûts liés aux addictions, leur montant étant déterminé par la marge discrétionnaire des autorités.

Concernant la méthode de collecte des coûts directs, nous attirons votre attention sur le fait que la détermination la plus avantageuse est celle du haut vers le bas (top down). Une méthode dans l'autre sens (bottom up) serait probablement trop laborieuse et échouerait sur la multitude de maladies, délits et accidents induits. La procédure concrète doit toutefois s'appuyer sur les données existantes. On peut ainsi par exemple supposer que les données dans le secteur stationnaire sont suffisantes pour calculer les coûts de la santé du bas vers le haut. Pour les composantes de coûts prises en compte, il faut dans tous les cas former des fractions étiologiques (parts liées aux addictions) qui déterminent le prorata des cas ou coûts qui sont à imputer aux facteurs de risque de l'addiction.

### Coûts indirects

Concernant les coûts indirects, on différencie les pertes de productivité directement liées aux addictions et celles dues à la morbidité, la mortalité et les séjours en prison. À l'échelle de la Suisse, il faut impérativement collecter les pertes de productivité liées à la morbidité et la mortalité suite à l'abus d'alcool. Selon la littérature internationale, il s'agit en effet d'une composante

de coûts essentielle. Les pertes de productivité directement liées aux addictions sont dues à des heures d'absence (absentéisme) ou à des performances limitées pendant le travail (présentéisme). Cette composante des coûts n'est pas abordée dans les directives de l'OMS et n'est pas non plus prise en compte dans la plupart des études faute de données. En Suisse, il existe des données pour l'alcool et les jeux d'argent, raison pour laquelle nous proposons d'en tenir compte. Il faut également intégrer les pertes de productivité pour le travail non payé en fonction des données disponibles. Des problèmes sont visibles notamment dans les soins informels par les proches, étant donné qu'il n'existe presque pas de données sur les maladies et accidents dus aux addictions. Les pertes de productivité dues aux séjours en prison suite à des délits liés aux addictions peuvent en revanche être ignorées. Des études internationales montrent que ces coûts ne sont pas prioritaires et très difficiles à identifier.

L'approche de capital humain qui consiste à évaluer le temps total perdu par morbidité et mortalité en le multipliant par un taux horaire semble la méthode de collecte des pertes de productivité la plus justifiée. Comme taux d'actualisation des revenus futurs, il est possible d'utiliser les valeurs les plus souvent évoquées dans la littérature, qui sont comprises entre 2 et 5%. Les faiblesses de l'approche de capital humain et la surestimation possible des coûts peuvent être compensées en calculant également les coûts indirects en se basant sur l'approche des coûts de friction. Dans ce cas, le temps perdu est limité en fonction de la situation du marché du travail sur une période de friction au cours de laquelle l'employeur cherche un remplaçant. Nous déconseillons l'approche démographique recommandée dans les directives de l'OMS en raison de l'absence d'études comparatives. Concernant le travail impayé, les deux méthodes de collecte disponibles sont les approches par opportunité et coûts de remplacement. La plupart des études se base sur la dernière approche et les directives de l'OMS la proposent également, justifiant donc son utilisation dans une étude suisse. La décision définitive doit toutefois dépendre des données concrètement disponibles.

### Coûts intangibles

Les coûts intangibles dus aux douleurs, à la souffrance et à une qualité de vie moindre ne doivent pas être pris en compte dans une étude suisse des coûts. Il s'agit en effet en grande partie de coûts privés et la société ne porte pas de coûts d'opportunité liés à la perte de ressources. D'autre part, ce type de collecte est très laborieux et recèle des risques de surestimation dans la mesure où les composantes directes et indirectes des coûts pourraient réapparaître dans les montants susceptibles d'être payés par les individus avec pour conséquence des coûts comptabilisés en double. Les directives de l'OMS aussi renoncent à tenir compte de cette catégorie de coûts et la plupart des études internationales font de même.

Si la décision devait toutefois être prise de tenir compte des coûts intangibles, la méthode la plus logique serait une approche pragmatique comme celle proposée par Sommer et al. (2007), qui exprime les restrictions de la qualité de vie sous forme de proratas de la valeur d'une vie humaine, qui elle-même repose sur des études existantes de disposition à payer.

**Tableau 1 Résumé de la proposition de mise en œuvre**

Sujet	Proposition de mise en œuvre
<b>Thèmes conceptuels</b>	
Point de comparaison de l'analyse	Situation sans consommation abusive des substances et biens potentiellement addictifs; définition de l'abus pas en fonction de la consommation, mais des coûts
Période d'observation	Approche de prévalence
Base de coûts: coûts privés / externes	Pas de prise en compte des coûts et usages privés
Observation brute / nette	Observation nette (séparation des coûts bruts)
Taux d'actualisation pour ACH	Utiliser divers taux d'actualisation, p. ex. 2 et 5%
Période de friction pour ACF	Utiliser diverses périodes de friction, p. ex. 3 et 4 mois
<b>Coûts directs</b>	
Maladie	À prendre en compte, collecte stationnaire bas vers le haut, ambulatoire haut vers le bas
Accidents	À prendre en compte, collecte stationnaire bas vers le haut, ambulatoire haut vers le bas
Criminalité (justice et poursuites judiciaires)	À prendre en compte, collecte du haut vers le bas
Dommmages matériels	À prendre en compte, vérification des données, collecte du haut vers le bas
Efforts administratifs pour le versement des transferts	À ne pas prendre en compte, difficile à délimiter et coûts réduits
Efforts d'intégration	À ne pas prendre en compte, difficile à délimiter et coûts réduits
Prévention et recherche	À ne pas prendre en compte, pas de coûts directs des addictions
<b>Coûts indirects</b>	
Pertes de productivité directs	À prendre en compte, utiliser les résultats existants pour l'alcool et les jeux d'argent
Pertes de productivité morbidité	À prendre en compte, collecte avec ACH et ACF
Pertes de productivité mortalité	À prendre en compte, collecte avec ACH et ACF
Soins informes	À prendre en compte, vérification des données, collecte avec ACR
Autres travail non payé	À prendre en compte, vérification des données, collecte avec ACR
Séjour en prison	À ne pas prendre en compte, difficile à délimiter et coûts réduits
<b>Coûts intangibles</b>	
Qualité de vie amoindrie tiers	À ne pas prendre en compte, pas de perte de ressources pour la société et laborieux à collecter

ACH: Approche du capital humain, ACF: approche des coûts de friction, ACR: approche des coûts de remplacement

Source: Polynomics.

### Estimations par type d'addiction

De manière générale, la détermination des coûts des addictions est complexe à réaliser. En fonction de l'addiction et du type de coûts concernés se posent des défis méthodiques ainsi que des problèmes quant à l'insuffisance de données. De manière générale, les coûts dans la santé publique sont relativement simples à collecter, bien que des problèmes peuvent apparaître dans l'addiction aux médicaments et aux jeux d'argent notamment parce que les coûts sont difficiles à séparer des autres addictions (jeux d'argent) ou d'un usage normal (médicaments). Les coûts

liés aux poursuites judiciaires et dommages matériels sont quant à eux plus difficiles à déterminer, principalement parce que les statistiques correspondantes ne donnent pas d'indications précises. La perte de productivité en revanche est plus facile à estimer étant donné qu'il y a des données pour de nombreux produits addictifs. Seuls pour les médicaments et moins pour les jeux d'argent, ces données sont en grande partie manquantes. Concernant l'addiction à Internet, il n'existe actuellement aucune donnée ou statistique et les premières estimations devraient également être difficiles à réaliser et devraient s'appuyer sur des sondages.

Les coûts les plus simples à déterminer seront sans aucun doute ceux liés à l'alcool, au tabac et aux drogues illicites. Pour ces formes d'abus, il y a de nombreuses études comparatives internationales et une méthodologie bien documentée sur la saisie des coûts. Les sources de données pour la Suisse devraient être suffisantes, à l'exception de celles concernant les dommages matériels et éventuellement aussi les poursuites judiciaires. De manière générale, nous recommandons donc de regrouper tous les coûts économiques de l'abus de substances (alcool, tabac, drogues et éventuellement certaines composantes de l'abus de médicaments). Cette collecte groupée permet une démarche plus flexible, notamment si les statistiques ne comportent que des indications sur l'abus de substances de manière générale sans rentrer dans le détail de la substance. Dans le cas d'une observation commune, les coûts afférents n'auraient pas besoin d'être répartis sur les différents types d'addiction ce qui est particulièrement avantageux étant donné que les personnes dépendantes consomment souvent plusieurs substances à la fois. Pour les autres types d'addiction, nous déconseillons la collecte de données pour des raisons de délimitation et de principes de base. Pour les jeux d'argent, une telle collecte serait par principe imaginable. Il faut toutefois se poser la question si cette collecte est vraiment rentable en raison des faibles coûts économiques, confirmés par presque toutes les études jusqu'à présent.

**Tableau 2 Estimation de la réalisabilité de la détermination des coûts par type d'addiction**

	Alcool	Tabac	Drogues	Médicaments	Jeux d'argent	Internet
Santé publique	bonne	bonne	bonne	moyenne	moyenne	difficile
Poursuites judiciaires	bonne	moyenne	difficile	difficile	difficile	difficile
Dommages matériels	difficile	moyenne	difficile	difficile	difficile	difficile
Perte de productivité	bonne	bonne	bonne	difficile	moyenne	difficile
Coûts CHF des études actuelles (année)	4,2 milliards (2010)	5,6 milliards (2007)	3,7 milliards (2000)	-	58,5 millions (2007)	-

Source: Polynomics.

Polynomics SA  
Baslerstrasse 44  
CH-4600 Olten

[www.polynomics.ch](http://www.polynomics.ch)  
[polynomics@polynomics.ch](mailto:polynomics@polynomics.ch)

Téléphone +41 62 205 15 70  
Fax +41 62 205 15 80